

AFFAIRE N°2/1 - Litige EER-Commune sur les tarifs EAU - Désignation d'un Avocat
vue de la défense des intérêts de la Commune.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors du dernier Conseil Municipal, je vous ai exposé le différend existant entre la Commune et l'EER sur la fixation des tarifs EAU, et vous m'avez autorisé à défendre les intérêts de la Ville devant le Tribunal Administratif, qui a été saisi de l'affaire.

Je vous demande aujourd'hui, de désigner Maître BLANCHET, pour représenter la Commune au cours de la procédure, et de m'autoriser à lui verser une avance de 250 000 F, somme à valoir sur ses honoraires.

Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. BOYER Bruno - Monsieur le Maire, est-ce que le spécialiste qui devait venir à la Réunion pour s'occuper de cette affaire, est déjà venu.

LE MALKE - Non, pas encore, des négociations sont en cours au niveau de l'E.D.F.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.